ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE
DU MONT-TENDRE (ASMT)

Pétition

Convaincus que :

1. le projet d'antenne de skyguide sur le Mont-Tendre est avant tout de nature civile (contrôle aérien)

2. le recours à une procédure militaire très restrictive (article 128a de la loi sur l'armée et l'administration militaire) n'est pas justifié pour le projet en question

3. vu la haute valeur du site, les objectifs de protection (paysage, flore) l'emportent sur les impératifs militaires lors de la pesée des intérêts.

Les signataires de la présente pétition demandent à ce que :

- les travaux prévus soient immédiatement suspendus

- aucune implantation d'antenne ou d'ouvrages annexes ne soit réalisée sur le sommet ou les crêtes du Mont-Tendre

- Skyguide et le DDPS se soumettent à une procédure adéquate, comportant une mise à l'enquête et des voies de recours, pour toute nouvelle demande d'implantation de cette antenne.

NOM	Prénom	NPA	Lieu	Signature

Liste (complète ou non) à renvoyer d'ici au 30 septembre 2010 à :

Association pour la Sauvegarde du Mont-Tendre (ASMT)
Case postale 28, 1053 Cugy (VD)